

### Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale<sup>1</sup>

CF: 2017

Nom de l'établissement : CPT Coulouvrenière

Adresse de l'établissement: Rue Coulouvrenière 1-3-5

Date dernière mise à jour: 11.08.2017

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
Sous-sol	Technique n°1	Joints plats	2020	
Sous-sol	Technique n°2	Canalisations en fibrociment	2020	
RDC	Entrée	Cartons sous néons	2020	Assaini en 2015
RDC	Couloir	Cartons sous néons	2020	Assaini en 2015
RDC	WC	Parois des WC en fibrociment	2020	
RDC	Couloir WC	Panneau électrique en fibrociment	2020	
RDC	Local matériel	Cartons sous néons	2020	Assaini en 2015
RDC	Atelier n°2	Cartons sous interrupteurs et prises	2020	Assaini en 2015
RDC	Atelier n°3	Cartons sous interrupteurs	2020	Assaini en 2015
RDC	Atelier n°3	Cartons sous néons	2020	Assaini en 2015
1er	Cuisine	Joints plats	2020	
1er	WC	Boiler	2020	
1er	Salle n°2	Boiler	2020	
1er	WC	Boiler	2020	
Annexe 1er	Plafond	Cartons sous néons	2020	Assaini en 2016

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.